



**DÉCISION MUNICIPALE**  
**N°2026 - 35**  
**En date du 14 avril 2026**

**Objet : BUREAU VERITAS EXPLOITATION – Vérification initiale des installations électriques de l'extension du centre de loisirs**

Prise en application de la délibération N° 2026-23 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 31 mars 2026, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L.122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant la nécessité de procéder aux vérifications réglementaires des installations électriques de l'extension du centre de loisirs situé rue des Selliers à Luzarches.

*Monsieur le maire de Luzarches,*

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer avec Bureau Veritas Exploitation, sis 3 rue des Cyclades à Cergy Pontoise (95800), n° de Siret : 790 184 675 011746 pour la vérification initiale des installations électriques.

**Article 2 :** De préciser que le montant de la prestation est fixé à 490,50€ HT soit 588,60€ TTC

**Article 3 :** De dire qu'en cas de besoin, des vacations supplémentaires pourront être engagées selon tarifs suivants :

- 900,00€ HT pour une journée complète,
- 450,00€ HT pour une demi-journée

**Article 4 :** De préciser que les dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.

**Article 5 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Michel MANSOUX  
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 16/04/2026  
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 17/04/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2026

Application agréée E-legalite.com